



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association CATIMINI

1 Ouverture de l'assemblée

La Présidente, au nom du Comité de l'Association Catimini, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale 2025.

Elle salue également Madame Cinthia Sciboz, Conseillère communale de Chénens et Monsieur Jean-Bernard Siggen, Conseiller Communal de Cottens.

Une liste de présence, à signer, circule.

2 Nomination de deux scrutateurs

La Présidente procède à la nomination de deux scrutateurs, à savoir :

- M. Raymond Borne
- M. Jean-Bernard Siggen

Nombre de personnes présentes : 17

3 Approbation du PV de l'assemblée 2024

Le PV était en ligne sur le site internet de l'Association et peut encore être consulté sur place lors de l'AG.

Aucune question, ni remarque n'est soulevée. La Présidente passe dès lors au vote d'approbation à main levée :

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV est approuvé.

4 Rapport de la Présidente

a. Présentation des membres du Comité :

- o Mme Nathalie Vultier, secrétaire,
- o Mme Jennifer Walzer, responsable des manifestations,
- o Mme Nadine Fleischer, caissière
- o Mme Zoé Fleury, présidente

b. Présentation des animatrices :

- o Mme Antonella Tütsch, animatrice responsable de la maternelle qui a rejoint l'Association depuis une année déjà. Elle est titulaire d'un CFC d'assistante socio-éducative et a plusieurs années d'expériences dans la petite enfance. Elle est maman de deux jeunes enfants et est présente à la maternelle les lundis et jeudis matins.

- Madame Sandrine Guigni, qui a remplacé Antonella Tütsch l'année dernière durant son congé maternité et qui, cette année, est présente 2 matinées (lundi et mercredi) et sera présente également les mardis dès le mois de mars. En parallèle à son activité à Catimini, elle travaille à l'accueil extra-scolaire de Cottens et a plusieurs années d'expérience en crèche et dans la petite enfance.
- Mme Sylvie Egger, auxiliaire d'éducation depuis de très nombreuses années à Catimini. Elle est présente les mardis matins et le sera aussi les mercredis dès le mois de mars. Elle travaille également à l'accueil extra-scolaire de Cottens avec Madame Guigni.
- Mme Jocilene Pillonel qui est assistante socio-éducative et qui a travaillé déjà plusieurs années à Catimini. Elle nous a rejoint cet automne en appuis les mardis et mercredis matins jusqu'à fin mars et elle sera présente toute l'année le vendredi.
- Mlle Eva Guigni qui effectue un stage de longue durée jusqu'au mois de juin dans notre maternelle dans le but de commencer un CFC d'assistante socio-éducative. Elle est présente tous les matins de la semaine.

c. Activités de l'Association

La Présidente fait une petite rétrospective de l'année scolaire 2024/2025 et des activités de l'association.

Durant l'année 2024-2025, Catimini a accueilli un total de 16 enfants. Parmi eux, il y en avait 2 de Chénens, 8 de Cottens, 1 de Matran, 5 d'Autigny. Il y avait 12 enfants dans le groupe du mercredi et 5 dans celui du mardi. 1 des enfants fréquentait les deux matinées.

En décembre, les enfants ont reçu la visite du Saint-Nicolas. La manifestation s'est déroulée au couvert forestier de Cottens autour d'un petit feu de bois et d'une histoire racontée aux enfants par le beau-père de Jennifer qui a joué le rôle du Saint-Nicolas à merveille. La Présidente le remercie encore une fois. Elle remercie également la boulangerie Marchon et Favre qui a généreusement offert les paquets que le Saint-Nicolas a remis à chaque enfant. La manifestation s'est terminée par un goûter commun et un bon thé chaud.

Aux alentours de Pâques, les enfants se sont rendus chez la maman de Maé qui les a tous accueillis pour leur faire découvrir les animaux de la ferme, poules, poussins, chevaux, etc. A la fin de la matinée, les enfants ont partagé un gouter tous ensemble.

Plus tard au printemps, les enfants ont eu l'occasion de se rendre en forêt au couvert forestier de Cottens avec les maîtresses pour une activité dans la nature.

En guise de course d'école, les enfants de chaque groupe ont assisté à une activité en forêt animée par Madame Cathy Roggen au couvert forestier de Cottens. Ils ont pu se familiariser avec certaines plantes comestibles et ont également eu plaisir à écouter une histoire.

L'année scolaire s'est terminée par un spectacle réalisé par les maîtresses et les enfants sur le thème des quatre saisons. Ce spectacle a eu beaucoup de succès et les parents et famille présentes comme les enfants étaient ravis. La Présidente remercie également Jennifer qui a aidé à l'écriture du spectacle et s'est investie sur scène avec les maîtresses et les enfants.

Année 2025-2026

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'Association compte un total de 32 inscriptions, soit plus du double de l'année passée. Dans les groupes du lundi, mardi et mercredi, il y a à chaque fois 12 enfants, ce qui est notre capacité d'accueil maximale. Catimini accueille 8 enfants le jeudi et le vendredi. Au niveau des communes de domicile des enfants, 3 viennent d'Autigny, 6 de Chénens, 21 de Cottens, 1 de Neyruz et 1 d'Estavayer-le-Gibloux.

La Présidente rappelle que la Commune de Cottens alloue à l'Association une subvention de CHF 300.-- par enfant du village et soutien l'association en payant la location et le nettoyage de la salle de classe.

Les autres communes subventionnent les familles de manière différente. Les parents sont invités à prendre contact avec leur administration communale pour la demande de subvention. La Présidente remercie les communes pour leur soutien indispensable au bon fonctionnement de l'école maternelle.

Le comité souhaite rappeler que l'association ne fonctionne qu'avec les frais d'écolage et les subventions de la commune de Cottens. Il remercie d'avance, comme chaque année, de respecter les dates de paiement des factures. La Présidente précise que le second rappel, s'il est nécessaire, sera facturé CHF 5.-- et que les frais d'écolage, au même titre que les frais de crèches, sont déductibles fiscalement. Elle prie donc les parents de bien vouloir conserver les factures comme justificatifs car il ne sera pas établi d'attestation fiscale.

Pour clore ce point, la Présidente tient également à rappeler que tous les membres du comité sont bénévoles et qu'ils payent l'adhésion à l'association ainsi que les frais d'écolage pour leurs enfants.

5 Présentation des comptes 2024-2025

L'exercice 2024-2025 se clôture sur une perte de CHF 599.70, ce qui est moitié moins que ce qui avait été budgété. La Présidente rappelle aussi que l'année 2024-2025 a été « une petite année » avec seulement 2 matinées ouvertes et 15 enfants inscrits.

Les comptes ont été contrôlés par deux vérificateurs, à savoir Mesdames Oliwia Doutaz et Gaëlle Haslebacher, qui ne sont malheureusement pas présentes ce soir. Selon leur rapport que lit la Présidente, celles-ci vous recommandent d'approuver les comptes 2024-2025 et d'en donner décharge aux membres du comité.

La Présidente passe donc au vote d'approbation des comptes 2024-2025 :

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

6 Nomination des nouveaux vérificateurs

Deux nouveaux vérificateurs des comptes pour l'année 2025-2026 sont nommés.

1er vérificateur : Mme Aurélie Philipona

2ème vérificateur : Monsieur Sylvain Borne

7 Budget 2025/2026

L'année 2025-2026 se présente sous de meilleurs auspices que les années précédentes et ce probablement grâce à la fusion du cercle scolaire d'Autigny-Chénens avec celui de Cottens car beaucoup d'enfants d'Autigny et de Chénens fréquentent maintenant la maternelle et a priori ces enfants ont encore des petits frères et sœurs, ce qui est très réjouissant pour l'association. Le budget est donc équilibré et permettra même de dégager un bénéfice d'environ CHF 2'000.00.

La Présidente procède au vote de l'approbation du budget 2025/2026 :

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget est approuvé à l'unanimité.

8 Démissions et admissions au sein du Comité

Cette année, le Comité déplore deux démissions. Il s'agit de Mme Nathalie Vultier, dévouée secrétaire depuis de nombreuses années ainsi que la Présidente depuis plus de 4 ans, Mme Zoé Fleury. Ces dernières ont décidé de terminer leur engagement au sein du comité avec la clôture de cet exercice, n'ayant plus d'enfants fréquentant la maternelle depuis un certain temps déjà. Il est en effet essentiel que des parents s'engagent au sein du comité afin de faire vivre cette école maternelle qui existe à Cottens depuis tant d'années. Les parents sont d'autant plus concernés lorsque leurs enfants fréquentent Catimini car ils peuvent influencer, diriger, guider cette école et la faire grandir avec leurs enfants.

Lors de la convocation à l'assemblée générale, un appel a été lancé à la mobilisation des parents afin que des nouveaux membres intègrent le comité. Trois candidatures ont été retenues et sont présentes dans la salle, à savoir :

- Mme Mélanie Jaquier, maman d'Emile
- Mme Laura Stocker, maman de Maddie
- M. Bertrand de Lavenne, papa d'Otis

Dans un premier temps, il est procédé au vote relatif à la démission des deux membres sortantes :

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Dans un second temps, il est procédé au vote relatif à la nomination des trois candidats :

- Mme Mélanie Jaquier

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

- Mme Laura Stocker

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

- M. Bertrand de Lavenne

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

La Présidente, au nom du Comité, leur adresse ses remerciements pour leur engagement.

Suite à la nomination de ces 3 personnes, la Présidente se permet de rajouter un nouveau point à l'ordre du jour afin de modifier les statuts de l'association en ce qui concerne le nombre de membre dans le comité. En effet, 2 ans auparavant, le Comité avait été forcé de passer de 5 à 4 membres suite à un manque d'effectif. Cependant, au vu du nombre de candidats, le Comité pourra à nouveau passer à 5 membres.

La Présidente propose donc d'approver, à main levée, la nouvelle teneur de l'article 15 des statuts à savoir :

1. Le comité comprend 5 membres qui sont :

- Le président
- Le vice-président
- Le secrétaire
- Le caissier
- Un membre adjoint

Par ce fait, l'alinéa 5 précisant que le président tranche en cas d'égalité lors des votes au sein du comité peut être abrogé.

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

9 Divers

a. Parole aux Conseillers Communaux

Cinthia Sciboz

Madame la Conseillère Communale remercie les parents d'avoir inscrit leurs enfants cette année, permettant ainsi de pouvoir faire vivre l'association. Elle remercie également le Comité et les éducatrices pour leur travail.

Monsieur Jean-Bernard Siggen

Monsieur le Conseiller Communal admet qu'au vu du nombre d'enfants fréquentant Catimini l'année dernière, il se faisait du souci quant au maintien de l'association. Toutefois, grâce à la fusion, les choses semblent s'améliorer.

Il remercie le Comité pour son engagement et souhaite une « *bonne retraite* » aux sortantes et « *bienvenue* » aux entrants. Il adresse également ses remerciements aux éducatrices tout en soulignant à quel point il important de bien commencer l'aventure scolaire. Il adresse également ses remerciements aux parents présents.

b. Prochaine manifestation

La Présidente informe que la visite de Saint Nicolas aura lieu cette année le mercredi 10 décembre. Des informations plus précises quant à l'organisation de cette visite seront communiquées par l'équipe éducative prochainement.

c. Remerciements

La Présidente remercie une nouvelle fois les communes pour leur généreux soutien, les maîtresses pour leur travail formidable avec les enfants, les membres du Comité pour leur engagement ainsi que les parents pour la confiance accordée.

d. Questions

Pas de question

Cottens, le 5 novembre 2025

Présidente : Zoé Fleury



Secrétaire : Nathalie Vultier

